



Département du Haut Rhin

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

✉ 25 grand'rue - 68320 GRUSSENHEIM

☎ 03 89 71 62 47 ☎ 03 89 71 67 54

Internet : www.grussenheim.fr

E. mail : mairie@grussenheim.fr

Document d'Information Communal des Risques Majeurs

(DICRIM)

LES DIFFERENTS RISQUES

Les différents types de risques auxquels chacun de nous peut être exposé sont regroupés en 5 grandes familles :

- les risques naturels : inondation, mouvement de terrain, séisme ;
- les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, biologique, rupture de barrage...
- les risques de transports de matières dangereuses ;
- les risques de la vie quotidienne : accidents domestiques, accidents de la route ...
- les risques liés aux conflits.

Seules les trois premières catégories font partie de ce qu'on appelle le risque majeur.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux - ALEA- n'est un RISQUE MAJEUR que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques et environnementaux sont en présence.

"La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre" **Haroun TAZIEFF**.

LES RISQUES SUR LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM

- risques naturels :
 - * le risque sismique,
 - * le risque inondation - débordement
- risques technologiques : le risque transport de matières dangereuses sur route.

LE RISQUE SISMIQUE

Définitions

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

Les dégâts observés en surface sont fonction de l'amplitude, la fréquence et la durée des vibrations.

On distingue les séismes :

- d'origine tectonique, les plus dévastateurs (secousses, raz-de-marée...)
- d'origine volcanique
- d'origine humaine (remplissage de retenues de barrages, exploitation des sous-sols, explosions dans les carrières...).

Les consignes

Les consignes générales s'appliquent et sont complétées par un certain nombre de consignes spécifiques au risque sismique.

CONSIGNES GENERALES

- respecter les consignes données par les autorités
- écouter la radio (France Bleu Alsace - 102,6 Mhz -, Radio FLOR FM - 98,6 Mhz -, Radio Dreyeckland - 104,6 Mhz -)
- ne pas téléphoner (laissez les lignes libres pour les secours)
- ne pas fumer (risque d'explosion).

CONSIGNES SPECIFIQUES

AVANT

- **Repérer** les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- **Fixez** les appareils et les meubles lourds.
- Préparez un plan de regroupement familial.

PENDANT

- Rester où l'on est :

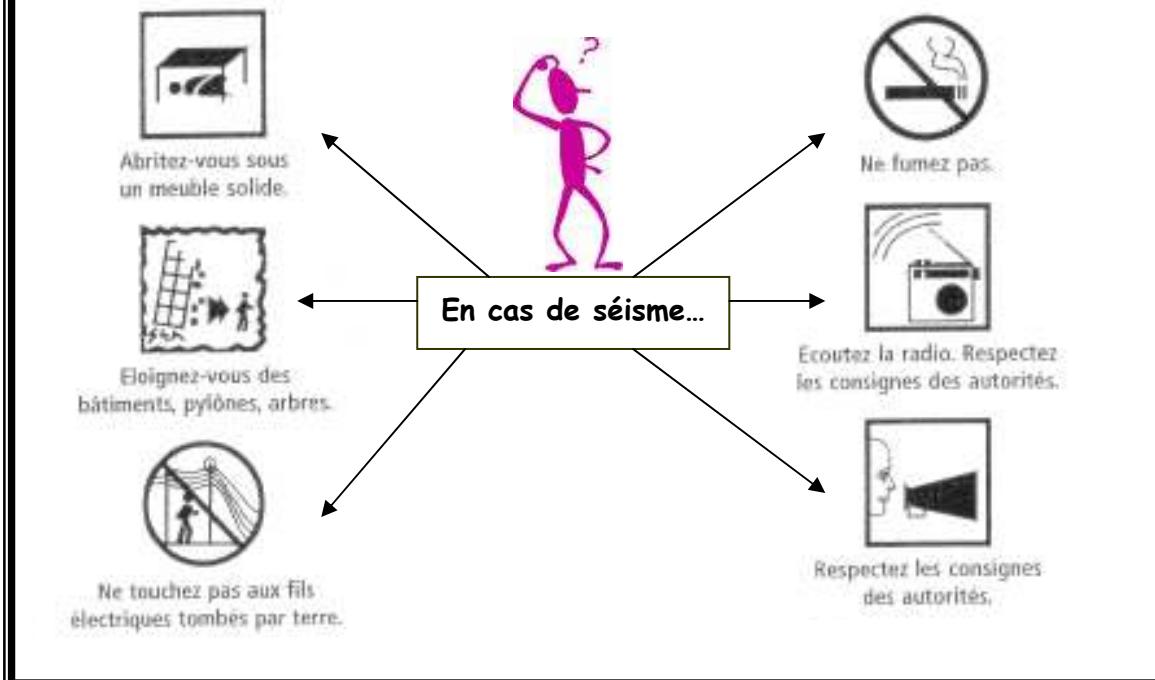
- à l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;
- à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...) ;
- en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

- Ne pas allumer de flamme.

APRÈS

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.

EN RESUME



IMPORTANT :

Après un séisme, il est important de participer aux enquêtes macroseismiques en remplissant le formulaire d'enquête : "Avez-vous ressenti ce séisme ?", proposé par le Bureau Central Sismologique Français, que l'on peut se procurer sur le site <http://seisme.prd.fr>

LE RISQUE INONDATION PAR DEBORDEMENT

Définition

Une inondation est la submersion d'une zone, à des hauteurs variables, soit par débordement naturel du cours d'eau, soit suite à une rupture de digue, soit par une coulée d'eau chargée en sédiments (coulées boueuses). L'inondation se fait toujours suite à un épisode de pluies importantes, éventuellement à une fonte de neige.

Les consignes

Le respect de certains gestes et réflexes simples peut contribuer à sauver des vies.

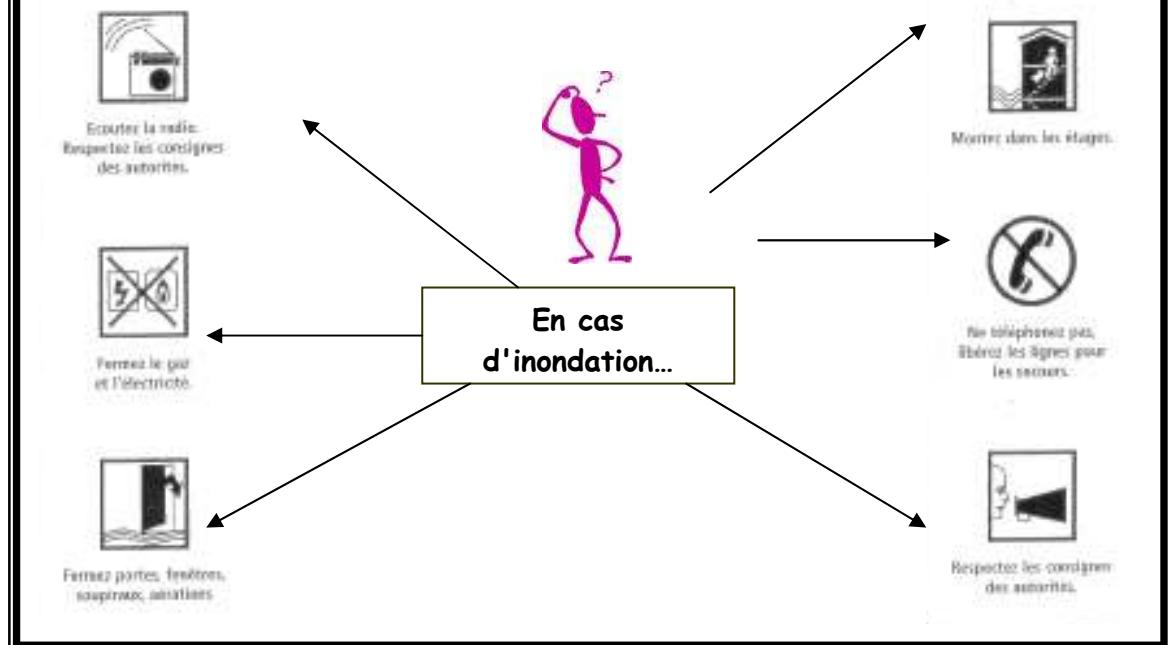
PENDANT LA MONTEE DES EAUX

- s'informer par radio ou auprès de la mairie de la montée des eaux
- boucher toutes les ouvertures basses de la maison
- couper le gaz et l'électricité
- monter à l'étage avec les documents utiles, de l'eau et de la nourriture
- éviter de téléphoner, laisser les lignes libres pour les secours
- respecter les consignes données par les autorités
- éviter de circuler, ne pas chercher vos enfants, l'école s'en occupe !
- ne jamais s'engager sur une aire inondée à pied ou en voiture, les obstacles ne sont pas visibles (plaques d'égouts enlevées, lit de la rivière...)
- se tenir prêt à évacuer votre maison si nécessaire.

APRES LA CRUE

- aérer et nettoyer les pièces, désinfecter si nécessaire à l'eau de javel,
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- chauffer dès que possible.

EN RESUME



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Définition

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrains, peuvent, en cas d'accident, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Les consignes

Les consignes générales s'appliquent et sont complétées par un certain nombre de consignes spécifiques au risque transport de matières dangereuses.

CONSIGNES GENERALES

- respecter les consignes données par les autorités
- écouter la radio (France Bleu Alsace - 102,6 Mhz -, Radio FLOR FM - 98,6 Mhz -, Radio Dreyeckland - 104,6 Mhz -) ou regarder FRANCE 3 ALSACE
- ne pas téléphoner (laissez les lignes libres pour les secours)
- ne pas fumer
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école

CONSIGNES SPECIFIQUES

AVANT

Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.



PENDANT

Si l'on est témoin d'un accident de transport de matières dangereuses :

- *Protéger* : pour éviter un " sur-accident ", baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.
- *Donner l'alerte* aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112).

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ;
 - le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.) ;
 - la présence ou non de victimes ;
 - la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc. ;
 - le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.
- *En cas de fuite de produit :*
- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer) ;
 - quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ;
 - rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.

Si un nuage toxique vient vers vous :

Fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent.

Si vous entendez la sirène :

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment
- Ecoutez la radio qui diffusera des messages d'information et des consignes supplémentaires (France Bleu Alsace - 102,6 Mhz -, Radio FLOR FM - 98,6 Mhz - Radio Dreyeckland - 104,6 Mhz -) et regardez FRANCE 3 ALSACE.

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

APRÈS

Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

La commune de GRUSSENHEIM a mis en place :

1. LA CELLULE DE CRISE COMMUNALE

- **Composition :**

La cellule de crise est principalement composée :

- du maire
- des Adjoints
- du chef de corps des sapeurs-pompiers.

Selon l'évolution et l'ampleur de l'événement, cette cellule peut être renforcée avec l'aide de toutes personnes extérieures appartenant au corps médical, enseignant ou autre, dont les compétences et l'expérience représentent une aide utile pour les secours.

- **Fonctionnement :**

La cellule de crise se réunira dans le bâtiment de la mairie équipé d'un téléphone, d'un réfrigérateur, du chauffage et en eau potable.

- **Missions :**

Les missions de chacun ont été préalablement définies pour assurer la meilleure coordination possible pour les opérations qui seront à mener :

- information : se fera toujours par la sirène et par porte à porte afin d'indiquer le danger et les lieux de rassemblement,
- moyens opérationnels : les sapeurs-pompiers du Centre de Première Intervention de notre commune et leur matériel
- moyen de transport : sera organisé selon l'importance du sinistre.
- hébergement : dans les locaux disponibles : salle communale, église
- maintien des réseaux : la commune est en possession d'un numéro spécial de crise en mairie pour EDF/GDF
- liste de la population : sera fournie par la mairie
- mettre en œuvre progressivement les moyens de secours en liaison avec les services départementaux concernés.

Cette liste n'est pas exhaustive et se complétera selon l'importance et la nature du sinistre.

2. SYSTEME D'ALERTE DES POPULATIONS

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore ou de messages destinés à prévenir la population de l'imminence d'un danger.

La Préfecture du Haut-Rhin dispose en outre d'un outil permettant de lancer téléphoniquement l'alerte auprès des maires du département dans des délais très rapides (système GALA : Gestion d'Alerte Locale Automatisée).

En cas d'alerte :

- les sirènes émettent un son montant et descendant de trois fois 1min41, séparé par un intervalle de silence de 5 secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un son continu de 30 secondes.
- et/ou les habitants seront prévenus par message sonore ou écrit dans les boîtes aux lettres

Si vous entendez la sirène :

➤ confinez-vous et écoutez la radio :

- France Bleu Alsace : 102,6 Mhz
- Radio Dreyeckland : 104,6 Mhz
- FLOR FM : 98,6 Mhz

ou regardez :

- France 3 Alsace

Après :

Restez à l'écoute de la radio et respectez les consignes données par les autorités.

En cas de danger, le maire peut faire procéder à l'évacuation de la population menacée. Elle pourrait alors être hébergée temporairement dans la salle communale (FOYER).

3. LES DIVERSES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

- Les plans des différents réseaux avec les coordonnées de leurs gestionnaires (eau, électricité, téléphone, assainissement, etc...)
- la liste des exploitants agricoles, commerçants et artisans disposants de véhicules et de matériels essentiels
- le plan du village matérialisant les axes routiers
- la liste des numéros utiles :

MAIRIE	03 89 71 62 47
Le Maire	03 89 71 67 27
Les adjoints	03 89 71 62 72 ou 03 89 71 60 33 ou 03 89 71 66 34
Sapeurs-pompiers	
Centre de secours	18
Chef de corps	03 89 71 64 25
Gendarmerie	17 ou 03 89 71 61 01 (Gendarmerie de Jebsheim)
Com.Com. Pays du Ried Brun	03 89 78 63 80

4. INFORMATIONS ET ACTIONS PREVENTIVES

- L'information est faite, soit :
 - o par voie d'affichage dans les panneaux d'affichage de la commune
 - o par note communale
- Des essais de sirène installée sur le bâtiment de l'école sont effectués tous les premiers mercredi de chaque mois à midi.
- Les sapeurs-pompiers suivent régulièrement des actions de formations pour se perfectionner dans les opérations de secours.

5. MESURES A PRENDRE EN CAS DE SINISTRE

- * **Alerte METEO :** Ranger le mobilier de jardin et tout autre objet qui risque d'être emporté par des vents violents
Annuler les manifestations qui risqueraient de mettre en danger la vie des participants
- * **Tous sinistres :** Eviter de téléphoner pour laisser les lignes téléphoniques libres à disposition des secours en cas de besoin.

VILLE DE GRUSSENHEIM

Département du Haut-Rhin



En cas de danger ou d'alerte :

1. abritez-vous

2. écoutez la radio

Radio France Bleu Alsace : 102.6 MHZ

Radio Dreyeckland : 104.6 MHZ

Radio FLOR FM : 98.6 MHZ

ou regardez : FRANCE3 ALSACE

3. respectez les consignes

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

pour en savoir plus, consultez :

➤ à la mairie :

le document communal d'information des risques majeurs (DICRIM)

le dossier départemental des risques majeurs (DDRM)

➤ sur internet : www.prim.net

www.haut-rhin.gouv.fr